



Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel du 11 juillet 2011

Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

L'ordre du jour portait :

- **Présentation du rapport final de l'enquête sur les risques psychosociaux par le prestataire Capital Santé**
- **Point d'étape sur l'avancement du Plan de prévention des risques psychosociaux pour l'amélioration de la santé psychique au travail des agents**
- **Point sur le guide méthodologique des IHS**
- **Présentation du plan d'emploi des personnes handicapées 2011 – 2013**
- **Point d'information et d'échanges sur le télétravail**
- **Questions diverses**

1. Le procès verbal du CHSM du 27 avril 2011 a été adopté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport final de l'enquête sur les risques psychosociaux par le prestataire Capital Santé.

Il convient de rappeler que cette enquête calquée sur l'enquête SUMER, a été proposée par la DAGEMO.

Toutes les organisations syndicales, sauf une, avaient voté contre cette enquête. La CFDT était opposée à cette enquête pour plusieurs raisons :

- Le coût, au regard des résultats prévisibles,
- Le caractère national de l'enquête ne permettait, a priori, que de dégager des résultats généraux par grandes catégories et donc « d'enfoncer des portes ouvertes »
- Ce même caractère national avait peu de chances de pouvoir générer des actions concrètes
- Il y a autant de situations différentes que de régions et de ce fait, le bon échelon pour mener une enquête et agir concrètement paraissait être l'échelon régional et non national.

Le rapport produit par Capital Santé tend à prouver que nos craintes étaient parfaitement fondées. Ce rapport très volumineux met en avant des conclusions qui font figures d'évidences pour la plupart des agents qui ont vécu les changements drastiques auxquels ont été confrontés nos services avec la mise en place des DIRECCTE.

Ainsi, le rapport met en exergue, comme facteurs de risques les plus importants en lien avec les risques psychosociaux :

- Le fait qu'au cours des 12 derniers mois, l'environnement de travail **ait été fortement modifié par** :
 - Un changement dans l'organisation du travail
 - Un changement de service
 - Une restructuration ou un déménagement
- Le fait **de ne pas avoir pu exprimer** son point de vue avant un changement directement **auprès de sa hiérarchie**
- Le sentiment que son avis ou celui des représentants **n'ait pas été pris en compte** lors de la mise en place d'un changement

Toute ressemblance avec des facteurs de risques ayant existé et existant toujours dans nos services, n'est pas du tout fortuite !

Qui ne reconnaît pas ce qu'il a vécu depuis plusieurs mois et vit encore, de façon plus ou moins marquée selon les régions: changements de toutes sortes (voire bouleversements), absence de prise en compte de l'avis des agents, pauvreté (voire inexistence) du dialogue social par rapport à l'importance de ces changements.

Autre constat qui ressort de cette volumineuse enquête : les agents qui se plaignent le plus d'un manque de récompense et de reconnaissance sont les agents de catégorie C !

Quel scoop !

La Dagemo doit proposer un plan d'action basé sur les conclusions de ce rapport. Nous examinerons leurs propositions.

En attendant, ceux qui le souhaitent peuvent consulter l'intégralité de ce rapport sur le Blog de la CFDT [en cliquant ici](#).

3. Point d'étape sur l'avancement du Plan de prévention des risques psychosociaux pour l'amélioration de la santé psychique au travail des agents

➤ Recensement des initiatives locales

18 régions ont fait part des initiatives en cours en matière de prévention des risques psychosociaux.

A noter que la région Ile de France n'a pas répondu pour l'instant.

➤ Soutien aux initiatives locales

8 régions ont demandé à bénéficier d'un soutien financier de la Dagemo pour mener à bien leurs actions régionales dans le domaine des risques psychosociaux. Elles devraient pouvoir bénéficier d'une aide.

➤ Formation aux risques psychosociaux

Les formations mises en place par l'INTEFP ont débuté début juillet et se poursuivront jusque début novembre.

➤ Intervention d'un expert en souffrance au travail

Lors du CHSM du 27 avril, les régions PACA et Haute Normandie avaient été choisies pour bénéficier de cette intervention.

En ce qui concerne la région PACA, la Dagemo attend l'avis du CHSR pour poursuivre.

La région Haute Normandie est trop avancée dans ses démarches locales et a décliné l'offre.

Pour la remplacer, le choix s'est porté sur la région Champagne Ardennes et probablement plus particulièrement sur l'UT de la Marne.

4. Point sur le guide méthodologique des IHS

Il s'agit d'un guide méthodologique d'analyse et de prévention des risques psychosociaux, conçu par les IHS et pour les IHS.

Ce guide permet aux IHS d'aider les régions dans leurs démarches dans ce domaine. Il est accessible en ligne sur leur site internet.

Au cours des échanges avec les IHS présents, il est apparu que certaines régions dépendent désormais des IHS du ministère des finances. Il serait bon que les CHSCT régionaux sachent quel est l'IHS compétent pour chaque région. Il est également ressorti clairement des échanges, qu'il n'y a pas d'harmonisation des pratiques entre les IHS du ministère du travail et ceux du ministère des finances. Ceci pourrait être dommageable pour nos services.

5. Présentation du plan d'emploi des personnes handicapées 2011 – 2013

Il s'agit du 3^{ème} plan depuis 2002.

Le premier plan a permis d'atteindre 6% des effectifs.

Le deuxième a permis d'ouvrir le recrutement à tous les postes (corps et catégories) et à toutes les régions.

Le troisième plan doit maintenir le taux d'emploi à 7% des effectifs. Il s'agit également de mener une politique de maintien dans l'emploi et de reclassement et de s'attacher au parcours professionnel des personnes handicapées : mobilité, promotion, formation. Ce plan a été adopté à l'unanimité, moins une abstention. Il est possible de le consulter sur le Blog de la CFDT [en cliquant ici](#).

6. Point d'information et d'échanges sur le télétravail

Actuellement, le télétravail ne concerne que très peu d'agents : 9 en administration centrale et un en service déconcentré.

La plupart du temps, le télétravail est lié à des raisons médicales et concerne de 1 à 3 jours par semaine. Le télétravail se met en place à la demande des agents, mais n'est pas vraiment souhaité par l'encadrement.

La Dagemo présentera, au second semestre, une circulaire visant à faire évoluer cette situation. La CFDT a rappelé sa position sur le télétravail :

Loin de considérer le télétravail comme une solution miracle pour permettre aux agents de mieux s'organiser dans leur travail, et soucieux également de conserver le lien avec la communauté de travail, le Syntef-CFDT souhaite néanmoins qu'il soit organisé dans les services, de façon permanente ou ponctuelle (période d'intempéries par exemple).

Dans ce cadre, toutes facilités doivent être données à l'agent, en particulier pour aménager son poste de travail à son domicile et pour mettre un terme à l'expérience.

La CFDT a demandé à ce que le contenu de la circulaire prévue, fasse l'objet de négociations. Le principe en a été accepté par le Dagemo.

7. Questions diverses

La CFDT a rappelé sa demande qui remonte à 2 ans (!) concernant la nécessité de demander aux régions l'état des lieux en matière de dossier technique amiante (DTA).

Cette demande avait été justifiée par un incident survenu à la DTEFP de La Réunion. Elle est encore plus d'actualité avec les nombreux déménagements liés à la mise en place des DIRECCTE.

Apparemment, cette demande pourtant reformulée plusieurs fois lors de précédents CHSM, n'a pas été suivie d'effet. La Dagemo a bien sûr (!) promis de faire le point.

Vos représentants

marc.mercier@direccte.gouv.fr
christel.lamouroux@direccte.gouv.fr

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : Prénom :

Domicile :

Téléphone : E-mail :

Lieu de travail :

Téléphone : E-mail :

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr
--